

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2016-03 ET RÈGLEMENT 2016-04

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2016-03 – *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2016 (2015-20).*
- Règlement 2016-04 – *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1).*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 mai 2016.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils seront disponibles pour consultation à compter de cette date sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 6 mai 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx